

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE



VILLE de MURET
mairie-muret.fr

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION** :
*ETUDE de FAISABILITE en vue de l'établissement d'un schéma global d'AMENAGEMENT du QUARTIER NORD de la VILLE de MURET.
4. **PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Article 28 CMP) - MAPA n° 2011/007 PI
5. **CRITÈRES de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés** : (Voir R.C.)

Candidatures :

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités techniques- expérience et compétences professionnelles,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité.

Offres :

- Prix (50%)
- Valeur technique (50%)

6. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : si groupement, il sera solidaire.
7. **Délai d'exécution de la prestation** : délai global maximum : 4 mois (voir A.E)
8. **Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
9. **Retrait du Dossier de Consultation** :

→Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au 05 61 51 95 41 –

→Retrait sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

10. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

- ✓ Phase 1 : Diagnostic du quartier, notamment au niveau de la circulation et aménagement de voirie
- ✓ Phase 2 : Propositions de scénarii d'Aménagement global du quartier : d'implantation et de fonctionnement
- ✓ Phase 3 : Déclinaison du SCENARIO d'AMENAGEMENT retenu (esquisses - perspectives visuelles – profils – déclinaisons des travaux de voirie spécifiques – proposition de découpages opérationnels et leur phasage– estimation du coût global par nature de travaux –proposition de gestion patrimoniale et durable des espaces publics définis).

Options possibles

11. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : Financement sur Budget Principal de la Ville Règlement par mandats administratifs en 30 Jours - Budget 2011 (fonds propres)
12. **Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex - ☎ 05 62 73 57 57 📠 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.
13. **Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA**
 - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
 - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
 - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
 - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
14. **DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES** : lundi 21 mars 2011 - 10 h –
15. **DATE d'ENVOI à la PUBLICATION** : lundi 21 février 2011.